



J'ai 17 ans et j'aimerais que mon père paye + de pension alimenta

Par **Nanaa**, le 15/12/2010 à 22:26

J'ai 17 ans et mes parents sont divorcés depuis mes 5 ou 6 ans, mon père ne donne que 106 euros par mois de pension alimentaire. Étant donné qu'il ne m'achète rien à côté alors j'ai décidé d'écrire à un avocat pour savoir quelle démarche faire pour augmenter la pension alimentaire. Merci d'avance.

Par **Laure11**, le 15/12/2010 à 22:33

Bonjour Nanaa,

Vous vivez chez votre mère ?

Si c'est le cas, c'est elle qui perçoit la pension alimentaire et c'est à elle de saisir en courrier recommandé avec Accusé Réception le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire

Par **Domil**, le 15/12/2010 à 22:42

Puisque vous êtes mineure, c'est votre mère, ou celui qui a votre garde, qui est créancier de la pension et donc lui seul peut agir.

Par **Laure11**, le 15/12/2010 à 22:55

C'est tout-à-fait ce que je viens de dire ... et je pense que Nanaa avait compris la première fois...

Par **Domil**, le 15/12/2010 à 22:59

C'était pour le cas où ce n'est pas la mère qui était créancière de la pension.